

VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 Téléphone: 418 337-2202 – Télécopieur: 418 337-2203

APPEL D'OFFRES PUBLIC

RÉFECTION DU CHEMIN DE LA TRAVERSE

Description des travaux:

La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue des travaux de réfection du chemin de la Traverse, incluant la réalisation des travaux suivants :

- Décohésionnement de la structure de chaussée et travaux connexes pour correction du drainage sur une longueur approximative de 4 260 mètres sur le chemin de la Traverse.
- Travaux de scellement de fissures sur une longueur d'environ
 1 500 mètres sur le chemin de la Traverse à Saint-Raymond.
- Le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de la Traverse à Saint-Raymond soit de longueur respective d'environ 12 mètres, 18 mètres et de 600 mm de diamètre chacun.
- La reconstruction de la voirie du chemin de la Traverse à Saint-Raymond sur une longueur d'environ 4 260 mètres, incluant la construction de bordures et le reprofilage de certains fossés.

<u>Documents d'appel d'offres :</u> Disponibles sur SÉAO à compter du 29 mars 2023.

http://www.seao.ca ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est

sujette à la tarification de cet organisme.

Représentante du dossier : Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la

représentante est chantal.plamondon@villesaintraymond.com

<u>Dépôt des soumissions</u>:

Avant 11 h, le vendredi 28 avril 2023. L'ouverture des soumissions se fera

publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Des exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujetti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 22 mars 2023.

La greffière et directrice générale par intérim,

Chantal Plamondon, OMA